



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 374 bis

Publié le 28 décembre 2018

Sommaire

CCI HAUTS-DE-FRANCE

Délégations permanentes de signature pour:

les activités des centres de formations

les activités du Centre de formalités des Entreprises et du Guichet Unique

les activités relatives à l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

la gestion du patrimoine immobilier

les engagements de dépenses

l'administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

l'administration du personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI

l'activité de la CCI de l'Aisne, droits délégués au Président Olivier JACOB

l'activité de la CCI de l'Aisne, droits délégués au Directeur exécutif Mme Sylvie HENRION

l'activité de la CCI d'Amiens-Picardie, droits délégués à la Présidente Fanny RUIN

l'activité de la CCI d'Amiens-Picardie, droits délégués au Directeur exécutif M. Arnaud CARABOEUF

l'activité de la CCI de l'Oise, droits délégués au Président Philippe ENJOLRAS

Délégation permanente de signature à Monsieur Marc SALINGUE, trésorier de la CCI locale de l'Oise, et à Monsieur Philippe VANDENBERGHE, trésorier adjoint

Délégation permanente de signature à Madame Nathalie TAINÉ-LESCOT, trésorière de la CCI locale de l'Aisne, et à Monsieur Thierry HENNEQUART, trésorier adjoint,

Délégation permanente de signature à Monsieur Thierry LACOUT, trésorier de la CCI locale Amiens-Picardie, et à Monsieur Antoine BENOIT, trésorier adjoint

Délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France aux mandataires de certification CHAMBERSIGN, à l'effet de recueillir et de signer les dossiers de demande de certificats et d'effectuer des demandes de révocation

SGAR Hauts de France

Arrêté portant nomination d'un agent comptable pour l'établissement public de coopération culturelle « écomusée de l'Avesnois »

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la structuration juridique de l'établissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles de l'Oise à Airion (60600)

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE France / POLE FORMATION	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Patrick PIOTROWSKI	Responsable d'activité	Délégation permanente
	David HOLLIN	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Nathalie BENTZ	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurélie GRONEK	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente	
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente

	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Christine DETOURBE	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Fabienne CHEVAL	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Stéphane DISSAUX	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
GRAND LILLE /CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurent VANDERCROYSEN	Responsable commercial	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADPEP	Brigitte GAWLIK	Directrice Services Administratifs et Financiers	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Colette COOL	Comptable	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Nathalie MONSERGENT	Assistante spécialisée	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anny-Claude TONNEAU	Responsable administrative	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL- LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation
- Toutes conventions de stage
- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCA, le rectorat et la DIRECTE

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Xavier DELCROIX	Directeur CFA	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous contrats de vacances,
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Valérie JOANNES	Contrôleur de Gestion	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Brigitte GAWLIK	Directrice services administratifs Financiers	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurore VINCENT	Responsable Programme	Délégation permanente
	Marie-Thérèse PORTIER	Responsable Programme	Délégation permanente

	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Jean-Michel DEFRANCE	Responsable Programme	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	En cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Lucie RICHARD	Directrice	Délégation permanente
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président	Délégation permanente

Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT

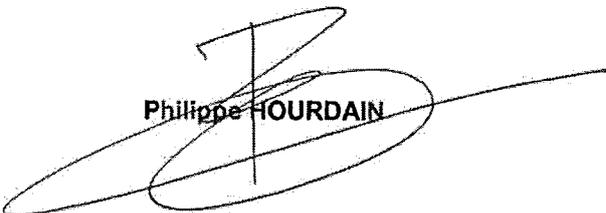
<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADep	Brigitte GAWLIK	Directrice des Services administratifs et financiers	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 7

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,


Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique

- Tous actes concourant à l'enregistrement des formalités des entreprises ;
- Tous actes concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
 - Cartes de commerçants étrangers
 - Cartes de commerçants non sédentaires
 - Cartes d'agents immobiliers

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUVOT Angélique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	SUEUR Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	OLEJNIK Sylvie	Conseiller entreprise	délégation permanente



GRAND HAINAUT -suite-	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
	DE RENTY Anne Marie	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
	ROMANO Adéline	Chargé de formalités	délégation permanente
	DEPREZ Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
	WEAVER Marie- Emeline	Chargé d'accueil	délégation permanente hors cartes d'agents immobiliers
GRAND LILLE	de COLNET Charles-Edouard	Directeur exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	DELOURME Khedidja	Chargé de formalités	délégation permanente
	DEROUBAIX Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	DERVILLE Isabelle	Chargé de formalités	délégation permanente
	DESCAMPS Laurence	Chargé de formalités	délégation permanente
	DOUCET Marion	Chargé de formalités	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargé de formalités	délégation permanente
	HERICOURT Sabine	Chargé de formalités	délégation permanente
	JEROME Laurie	Chargé de formalités	délégation permanente
	LAHOUEL Inès	Chargé de formalités	délégation permanente
	LECLERCQ Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	MAKENGO Christelle	Chargé de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROZWAG Nadège	Chargé de formalités	délégation permanente
	STERCKX Laure	Chargé de formalités	délégation permanente
TIERSEN Christine	Chargé de formalités	délégation permanente	
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de formalités	délégation permanente
	VERMEERSCH Christine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de formalités	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	PIQUET Brigitte	Chargée de formalités	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
	ESTIENNE Alice	Chargée de formalités	délégation permanente
	FOURNIER Catherine	Chargée de formalités	délégation permanente
	JOVELIN Valérie	Chargée de formalités	délégation permanente

LITTORAL HAUTS DE FRANCE -suite-	COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente
	LECOUTRE Karine	Chargée de formalités	délégation permanente
AISNE	PLUCHE Sébastien	Directeur Service juridique- Entreprendre- Transmission et formalités	Délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	Délégation permanente
	BELMANT Annie	Chargée de formalités	Délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	MORION Patricia	Chargée de formalités	Délégation permanente
OISE	BOUVART Elisabeth	Directrice du Pôle Formalités	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de la gestion des contrats d'apprentissage :

- Toute notification d'enregistrement
- Toute notification de refus d'enregistrement

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BOUDEVILLE Véronique	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DEVOS Isabelle	Conseillère RH	délégation permanente
	PAPET Jennifer	Conseillère Apprentissage	délégation permanente
	ROUSSEL Christian	Chargé de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	MOZIN Nathalie	Conseiller entreprise	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROMANO Adéline	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	de COLNET Charles- Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	GEKIERE Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente
	MARLOT Bernadette	Chargé de formalités	délégation permanente
	NEUTS Frédérique	Chargé de formalités	délégation permanente
	GALOPIN Sophie	Chargé de formalités	délégation permanente



LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	DOUBLECOURT Sandra	Chargée de mission	délégation permanente
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	ROBYN Dany	Chargée de formalités	délégation permanente
	THIERRY Barbara	Chargée de formalités	délégation permanente
AISNE	PLUCHE Sébastien	Directeur Service juridique- Entreprendre- Transmission et formalités	Délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	SIMON Aymeric	Assistant service commerce formalités entreprendre	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	En cas d'absence ou d'empêchement de SIMON Aymeric
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	RUFFIA Anne	Hôtesse d'accueil Péronne	En cas d'absence ou d'empêchement de DAVID Françoise
OISE	BOUVART Elisabeth	Directrice du Pôle Formalités	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'établissement des formalités internationales

- Tout certificat d'origine, factures et autres documents de légalisation
- Tout carnet de passage en douane ATA
- Plus généralement tous documents et attestations du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoit l'intervention des CCI

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	CATENNE Karine	Manager Entreprendre	délégation permanente
	GARD Annie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	DELVALLE Nathalie	Agent de Formalités	délégation permanente
	MARTEL Séverine	Agent de Formalités	délégation permanente
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	LOBIDEL Marie France	Chargée de base de données	délégation permanente
	BOUTTONNET Nathalie	Chargée de Formalités	délégation permanente
	CANIPELLE Sandra	Chargée de Formalités	délégation permanente
	HERMANT Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente
	SUEUR Laurence	Chargée de Formalités	délégation permanente



GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	LAFORCE Stéphane	Responsable service Industrie	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BRISY Anne	Assistante	délégation permanente
	GALLEZ Serge	Chargé d'accueil	délégation permanente
	DE RENTY Anne Marie	Chargé de formalités	délégation permanente
	REISER Chantal	Assistante	délégation permanente
	DUFOUR Nathalie	Chargé de formalités	délégation permanente
	DESWATTINES Sandrine	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROMANO Adéline	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	de COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	DELOISON Sylvie	Chargé de formalités	délégation permanente
	GRARE Véronique	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE -suite-	HERICOURT Sabine	Chargé de formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargé de formalités	délégation permanente
	PONCHEL Pascale	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROLHION Emmanuelle	Chargé de formalités	délégation permanente
	ROUBLIQUE Cathy	Chargé de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	LEVEAU Claudianne	Chargée de Formalités	délégation permanente
	COLLET Amélie	Chargée de formalités	délégation permanente
	DOUBLECOURT Sandra	Chargée de mission	délégation permanente
	MARSEILLE Sabrina	Agent d'Accueil	délégation permanente
	VERMEERSCH Christine	Chargée de formalités	délégation permanente
	LORIO Corinne	Chargée de Formalités	délégation permanente
	ROBYN Dany	Chargée de formalités	délégation permanente
	PETIT Estelle	Assistante	délégation permanente
	POLLET Hélène	Assistante	délégation permanente
	THIERRY Barbara	Chargée de formalités	délégation permanente
	DUPUIS Emily	Assistante	délégation permanente
	BARY Christelle	Assistante	délégation permanente
	LECOUTRE Karine	Chargée de formalités	délégation permanente
COMPAGNINO Christelle	Chargée de formalités	délégation permanente	

	GONSEE Lysiane	Agent d'accueil	délégation permanente
	TROLLE Martine	Chargée de formalités	délégation permanente
AISNE	HOURLIN Evelyne	Agent formalités internationales	Délégation permanente
	DELFORGE Séverine	Agent formalités internationales	Délégation permanente
	TISON Christelle	Agent formalités internationales	Délégation permanente
	BONNEMASON Hélène	Agent formalités internationales	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	Délégation permanente
	SIMON Aymeric	Assistant service commerce formalités entreprendre	En cas d'absence ou d'empêchement de LENGLET Delphine
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	RUFFIA Anne	Hôtesse d'accueil Péronne	En cas d'absence ou d'empêchement de DAVID Françoise
OISE	BOUVART Elisabeth	Directrice du Pôle Formalités	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales visées ci-après :

Dans le cadre de l'activité Chambersign

- Tout certificat de signature électronique ChamberSign

CCI LOCALE	NOM/PRENOM	FONCTION	CONDITIONS
ARTOIS	MARCAILLE Grégory	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BIGOT Christine	Chargée de Formalités	délégation permanente
	BOUVOT Angélique	Chargée de Formalités	délégation permanente
GRAND HAINAUT	HOTTE Gautier	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	RICHEZ Rodolphe	Directeur Appui aux Entreprises	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
GRAND HAINAUT -suite-	PASSAGEZ Christian	Chargé de formalités	délégation permanente
GRAND LILLE	de COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	BETREMIEUX Peggy	Responsable CFE	délégation permanente
	GRANIER Corinne	Chargé de formalités	délégation permanente
	LOUETTE Laurence	Chargé de formalités	délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	GILLET Fabrice	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	WAYMEL Bénédicte	Manager Entreprendre	délégation permanente
	WAELES Alicia	Chargée de formalités	délégation permanente
	PIQUET Brigitte	Chargée de formalités	délégation permanente

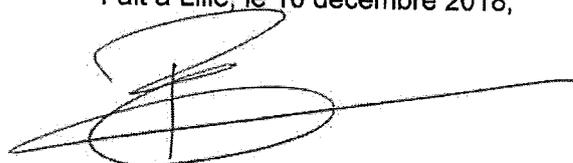
AISNE	PLUCHE Sébastien	Directeur service juridique – entreprendre- transmission et formalités	Délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	GARAT Sébastien	Responsable du pôle entreprendre	Délégation permanente
	THERASSE Nathalie	Responsable CFE	Délégation permanente
	DAVID Françoise	Chargée de formalités Péronne	Délégation permanente
	LENGLET Delphine	Responsable centre formalités internationales	Délégation permanente
OISE	BOUVART Elisabeth	Directrice du Pôle Formalités	Délégation permanente

Article 5

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et périmètres des CCI visées ci-après :

Dans le cadre des activités relatives à l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

- Toutes conventions et attestations de stage des formations à la création, reprise et transmissions d'entreprises et du suivi des jeunes entreprises

<u>CCI</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
CCIR Hauts de France	Novica COSO	Directeur des Opérations
	François GIRARDIN	Manager CCI Entreprendre
ARTOIS	Philippe CARPENTIER	Directeur Appui aux entreprises
	Karine CATENNE	Manager CCI Entreprendre
GRAND HAINAUT	Rodolphe RICHEZ	Directeur Appui aux entreprises
	Mélissa BOURGEOIS Dans le cadre de ses missions de suivi des activités de la Serre numérique et l'Innovation numérique	Adjointe au Directeur Appui des entreprises



	Ludovic FRANCOIS	Responsable du service création et reprise d'entreprise
GRAND LILLE	Dalila KEZ	Adjointe au directeur de l'agence de Lille
	Anthony GUDIN	Manager Création et Reprise d'entreprise
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Philippe PAUL	Directeur Appui aux Entreprises
	Bénédicte WAYMEL	Manager CCI Entreprendre
AISNE	Sébastien PLUCHE	Directeur service juridique-entreprendre- transmission et formalités
AMIENS-PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif
	Sébastien GARAT	Responsable du pôle entreprendre
	Gaëtane GUY	Responsable du pôle commerce tourisme formalités apprentissage
OISE	Philippe MARCHAND	Directeur Pôle Création reprise

Article 2

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018



Philippe HOURDAIN

Décision

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les actes concourant à l'exécution des marchés de travaux, de fourniture et de services :
 - Emission de bons de commande dans la limite du marché auxquels ils sont rattachés, dans le strict respect des procédures internes
 - Ordres de services
 - Formulaires d'exécution des marchés (EXE), notamment les procès-verbaux de réception,
 - Agrément de sous-traitants déclarés par le titulaire d'un marché
 - Décompte des pénalités de retard
 - Mise en demeure
 - Décision de résiliation, après accord de la Direction Régionale des Achats
 - Courrier de levée de caution bancaire des entreprises
 - Document financier relatif à l'exécution d'un marché public et notamment décompte général définitif, délivrance de la retenue de garantie
- Toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le Code de l'Urbanisme et/ou le Code de la Construction
- Toute note technique relative à la sécurité des biens et des personnes dans les immeubles
- Tout état des lieux de travaux immobiliers
- Les Tableaux de SHON et Cahiers des charges de cession de terrain
- Tout document de géomètre, notamment document d'arpentage.



<u>CCI/Service concerné</u> <u>le cas échéant</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Service Immobilier	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Philippe DEVILLIERS	Directeur Immobilier et Patrimoine – Directeur d'Agence	Délégation permanente
	Laurent VANDEWOESTYNE	Responsable Service immobilier	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE/AGENCE ABBEVILLE	Thierry LE MAUFF	Directeur d'agence	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Thierry TOPIN	Responsable Service immobilier	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Laurent DUFOUR	Responsable Service Immobilier	Délégation permanente
GRAND LILLE/PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement du collaborateur suivant
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parcs d'activités	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur exécutif	Délégation permanente
AMIENS - PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 2 :

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Tout Droit de chasse
- Toute Convention de mise à disposition de biens immobiliers agricoles au profit de la SAFER.

GRAND LILLE	Marc DUCHATEAU	Directeur des parcs d'activités	Délégation permanente
	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur exécutif	En cas d'empêchement ou d'absence de Marc DUCHATEAU
AMIENS-PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président	Délégation permanente

La présente Délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018



Philippe HOURDAIN

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Lionel MAIFFRET	Secrétaire Général	Délégation permanente
	Emmanuelle MARTELLO	Directrice Financière	Délégation permanente
	Stéphane BOSSAVIT	Directeur DET	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles Edouard de COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Virginie BLIDA	Directrice CCINT	Délégation permanente
	Jean Yves DERUYTER	Directeur du Patrimoine et des Investissements	Délégation permanente
	Anne MESSIAEN	Directrice Juridique	Délégation permanente
	Novica COSO	Responsable CCI Entreprendre	Délégation permanente



	François COTHENET	Directeur RH	Délégation permanente
	Michèle BUINET	Directrice Communication	Délégation permanente
	Patrick VANCASSEL	Directeur des Systèmes d'Information	Délégation permanente
	Sylvie DUCHASSAING	Directrice DRE	Délégation permanente
	Christophe HOUBERT	Directeur de la formation initiale et continue	Délégation permanente
	Denis JOREL	Directeur de l'Apprentissage	Délégation permanente
ARTOIS	Philippe CARPENTIER	Directeur Pôle Développement	Délégation permanente
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
GRAND LILLE	Daniel VENTURINI	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Mélissa BOURGEOIS	Adjointe au Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Rodolphe RICHEZ	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Agathe SAINFEL	Directrice Business & Partenariats	Délégation permanente
	Philippe DEVILLIERS	Responsable Agence / Patrimoine	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Didier COPIN	Responsable Tri	Délégation permanente
	Brigitte GAWLIK	Directeur Adm et Fin Siadep	Délégation permanente
ARTOIS	Reynald SIMON	Responsable industrie	Délégation permanente
	Thierry LOWYS	Responsable Réseaux d'Entreprises	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Laurent DESPREZ	Responsable Pôle Logistique	Délégation permanente
	Karine CATENNE	Responsable Service Entreprendre	Délégation permanente
	Séverine JOLY	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
GRAND LILLE	Anne CANDELIER	Directrice Ligne Métiers Performance des Entreprises	Délégation permanente

	Eric SEIDLITZ	Directeur Filière	Délégation permanente
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parc	Délégation permanente
	Franck FERON	Directeur Agence	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur Formation	Délégation permanente
	Valérie FAUCQUEZ	Directeur Agence	Délégation permanente
	Denis JOREL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Séverine JOLY	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Etienne DEBLOCK	Responsable de Service	Délégation permanente
	Virginie FROIDEVAL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Thierry TOPIN	Responsable Patrimoine	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Alain TERNISIEN	Responsable Agence	Délégation permanente
	Caroline BRUCHET	Responsable Port de Plaisance	Délégation permanente
	Caroline DELATTRE	Responsable Agence	Délégation permanente
	Jean-Marc GROSHEITSCH	Responsable Agence	Délégation permanente
	Thierry LE MAUFF	Responsable Agence	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses de sa Direction

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Betty WAILLIEZ	Salons Internationaux CCINT	Délégation permanente
	Nathalie BAUDE	Responsable Opérations CCI international	Délégation permanente
	Patrick BRIERE	Directeur Pôle Juridique et Réglementaire CCI international	Délégation permanente
	Nathalie DELELIS	Responsable Communication	Délégation permanente
	Maxime BERNARD	Manager Achats	Délégation permanente
	Cécile DESLAURIERS	Adjointe au DRH	Délégation permanente
	Bénédicte TRANAIN	Assistante du Directeur Général	Délégation permanente
	Christine TROTIGNON	Responsable Tourisme	Délégation permanente
	Eglantine DROUIN	Responsable Tri	Délégation permanente
	Grégory STANISLAWSKI	Responsable DRE	Délégation permanente
	Laurence PONTZEELE	Assistante Juridique	Délégation permanente
	Muriel LEBRUN	Assistante du Secrétaire Générale	Délégation permanente
Sophie PERRET DU CRAY	Responsable Industrie	Délégation permanente	

	François GIRARDIN	Coordination CCI Entreprendre	Délégation permanente
	Estelle MACHUT	Marketing GRC	Délégation permanente
	Dorothee DELERUE	Conseillère Entreprise Performance	Délégation permanente
	Aude AUBRY	Manager ARDAN	Délégation permanente
	Valérie RIDEZ	Business Unit Manager	Délégation permanente
AMIENS- PICARDIE	Thierry MAHAUT	Directeur Finances-Moyens généraux	Délégation permanente
ARTOIS	Cathy DELAMAIDE	Assistante Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Carole LACOMBLEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
	Laurencie COLART	Responsable Artois Expo	Délégation permanente
GRAND LILLE	Anthony GUDIN	Manager Création/Reprise/Jeune entreprise	Délégation permanente
	Alexandre LECLERCQ	Manager Dev. Commercial/ Apprentissage/Développement	Délégation permanente
	Mélanie VERMEERSCH	Manager Co-développement	Délégation permanente
	Karine REGNIER	Manager MICE	Délégation permanente
	David FERRON	Référent Performance Industrielle et Design	Délégation permanente
	Bérangère LEROY	Manager Réseaux	Délégation permanente
	Nicolas SAROSDI	Responsable Tertiaire	Délégation permanente
	Hélène FICHEUX	Pôle Immobilier	Délégation permanente
	Peggy BETREMIEUX	Responsable Formalités	Délégation permanente
	Patrick LEFEBVRE	Responsable Merville	Délégation permanente
	Valérie SOLARCZYK	Responsable Comm Institutionnelle	Délégation permanente
	Frédéric WAREMBOURG	Responsable de projets Economie Numérique	Délégation permanente
	Fabienne CLAVIEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gwenaëlle VANDEVILLE	Responsable de service	Délégation permanente
	Corinne MONNOYER	Responsable Communication	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable de service	Délégation permanente
	Ludovic FRANCOIS	Responsable de service	Délégation permanente
	Stéphane LAFORCE	Responsable de service Industrie	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Bénédicte WAYMEL	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Laurent VANDEWOESTYNE	Responsable Patrimoine	Délégation permanente
	Marie BOURGEOIS HUYGHE	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Nadège LENNE	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Marie Line LANDRON	Responsable Communication	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 500 € HT pour les dépenses de sa Direction**

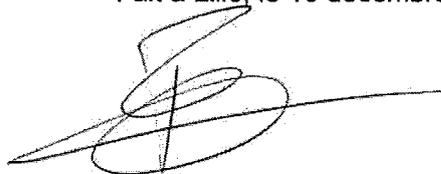
CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
AISNE	Sébastien PLUCHE	Responsable Entreprendre	Délégation permanente
	Christophe HAELTERMAN	Responsable Performance et filières	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Responsable Formation	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Anne FEGER	Directrice Communication	Délégation permanente
	Bruno BOURY	Responsable Travaux neufs maintenance	Délégation permanente
	Daniel GAY	Directeur service Développement	Délégation permanente
	Delphine LEMAIRE	Responsable Pôle Pépinières	Délégation permanente
	Gaetane GUY	Responsable Pôle Appui Commerce Apprentissage	Délégation permanente
	Sébastien GARAT	Responsable Pôle formalités création Entreprises	Délégation permanente
	Stéphane BONNEFOND	Responsable Pôle Performance des Entreprises	Délégation permanente

Les engagements de dépense sont effectués dans le cadre du budget voté en Assemblée générale.

La présente délégation prendra effet au 1^{er} janvier 2019 et n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, à effet de signer, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Administration du personnel de droit privé affecté aux services industriels et commerciaux

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors contrats de travail et avenants)

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT



TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Cécile DESLAURIERS	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX SAUF GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Nathalie VASSEL	Responsable administration du personnel/ Paie	PERMANENT
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
	Denis DEMAILLY	Directeur	Délégation permanente
	Xavier MINET	Directeur	Délégation permanente
	Isabelle AUBIN	Responsable RH	Délégation permanente
AMIENS PICARDIE/ TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Gestion de la situation individuelle des salariés

- Toutes décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel de droit privé employé par la CCIR, à durée indéterminée ou à déterminée : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de travail et des avenants éventuels,
- Toutes déclarations uniques d'embauche,
- Toutes décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel

- Toutes décisions individuelles relatives à la carrière des agents : formation professionnelle et/ou continue dans le cadre du plan de formation annuel, promotion, augmentations de salaire
- Toutes conventions de stage,
- Toutes décisions portant admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire sans mise à pied,
- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Toutes décisions individuelles relatives à la fin des contrats : acceptation d'une démission, tout acte lié à la procédure de licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (et notamment convocation à l'entretien préalable, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), rupture conventionnelle de contrat, notification de fin de CDD, rupture de période d'essai
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire avec mise à pied,

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
<u>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX</u>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE /	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente



PORT DE PLAISANCE CALAIS			
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE BOULOGNE SUR MER	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE/ TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions et dans le cadre des services industriels et commerciaux visés ci-après :

Relations avec les instances représentatives du personnel

- Toute convocation d'instances représentatives du personnel et envoi des ordres du jour : Délégations du personnel, comité d'entreprise, CHSCT
- Tout protocole d'accord collectif notamment issu des négociations annuelles obligatoires
- Tout procès-verbal d'élections professionnelles

<u>CCI LOCALE / Service industriel et commercial concerné</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
<u>TOUTES CCI LOCALES / TOUS SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX</u>	François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
ARTOIS / PORT DE BETHUNE	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS / ARTOIS EXPO	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE / PARCS D'ACTIVITES	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente



GRAND LILLE / PORTS DE LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE CALAIS	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DE PLAISANCE BOULOGNE SUR MER	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE / PORT DU TREPORT	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE/ TOUS SERVICES INDUSTRIELS COMMERCIAUX	Arnaud CARABOEUF	Directeur exécutif	Délégation permanente

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

Dans les conditions et dans le périmètre de la CCIR Hauts de France :

Administration du personnel soumis au statut du personnel administratif des CCI

- Tous certificats de travail
- Toutes attestations pôle emploi et déclarations sociales notamment auprès de l'URSSAF
- Toutes mises en paiement de la paie et des charges sociales
- Tout document administratif lié à la gestion administrative du personnel et notamment les attestations de salaire, de couverture frais de santé (Hors lettres d'engagements, contrats de travail et avenants)

<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Cécile DESLAURIERS	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Nathalie VASSEL	Responsable administration du personnel/ Paie	PERMANENT



Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général, pour signer les décisions et conventions suivantes, dans les conditions visées ci-après :

Gestion de la situation individuelle des agents

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de la situation individuelle de tout personnel soumis au statut personnel administratif des CCI, à titre permanent ou à durée déterminée, et notamment lancement de la procédure de recrutement, signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail et de leurs avenants éventuels, à l'exclusion des décisions individuelles relatives aux agents consulaires d'un niveau supérieur à 7,
- Les décisions individuelles concernant le fonds social consulaire : octroi de prêt, achats du fonds social, secours apporté au personnel,
- Les conventions de stage,
- Les décisions relatives au temps de travail : autorisation de travail à temps partiel,
- Les décisions portant acceptation d'une démission, notification de fin de CDD et d'admission à la retraite,
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification,
- Toute décision de formation professionnelle et/ou continue d'un agent dans le cadre du plan de formation annuel et inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique
- Les décisions individuelles de titularisation,
- Les décisions individuelles relatives à la carrière des agents : promotion, augmentations de salaire,
- Les décisions individuelles relatives à la fin des contrats jusqu'au niveau 7 inclus : tout acte lié à la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle, inaptitude physique, suppression de poste, refus de mutation ou révocation (et notamment convocation à l'entretien préalable, entretiens préalables, compte-rendu de l'entretien, notification de licenciement), tout acte lié au refus de titularisation, cessation d'un commun accord de la relation de travail,
- Les conventions de détachement ou de mise à disposition et tout acte relatif à la mobilité consulaire
- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification
- Toute convocation d'instance (CPR, CRHS, CHS ...)



<u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
François COTHENET	Directeur Régional des Ressources Humaines	PERMANENT
Cécile DESLAURIERS	Adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines	EN CAS D'EMPECHEMENT OU D'ABSENCE DE FRANCOIS COTHENET

Article 3

De donner délégation permanente de signature à Madame Peggy DEBOEVRE et à Madame Pauline LOPPINET, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières à Madame Cécile DESLAURIERS ou à Monsieur François COTHENET, à effet de signer :

- Toute inscription d'un ou plusieurs agents à une formation sous réserve de l'accord express du hiérarchique

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessus à effet de signer,

**Dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services dont ils ont la charge :
Recrutement et gestion des vacataires**

- Les décisions individuelles relatives au recrutement prévu au budget et à la gestion de tout personnel vacataire soumis au titre IV du statut personnel administratif des CCI : lancement de la procédure de recrutement, signature du contrat de vacation et de ses avenants éventuels,

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Brigitte GAWLIK	Directrice DAF	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Directeur CFA	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Virginie FROIDEVAL	Directeur groupe Formation	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Frédéric DAUMONT	Directeur CEPRECO	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur EGC	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Sanctions disciplinaires

Après avis de la Direction Régionale des Ressources Humaines :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire allant jusqu'au blâme : convocation à entretien, entretien préalable, compte-rendu d'entretien, notification

Après accord de la DG :

- Tout acte relatif à l'exercice d'une sanction disciplinaire supérieure au blâme, à l'exclusion de la révocation : convocation à entretien, entretien, compte-rendu d'entretien, notification

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
AISNE	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif	Délégation permanente
AMIENS-PICARDIE	Arnaud CARABOEUF	Directeur Exécutif	Délégation permanente
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles-Edouard DE COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-523 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale de l'Aisne,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Olivier JACOB, Président de la CCI Locale de l'Aisne, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI de l'Aisne qu'il préside.

- Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale de l'Aisne dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
- **Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique**
 - Les actes ci-après énoncés concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
 - Cartes de commerçants étrangers ;
 - Cartes de commerçants non sédentaires,
 - Cartes d'agents immobiliers,
 - Tous actes établis à la requête des autorités administratives compétentes et notamment dans le cadre de :
 - Transferts de licence de débits de boisson,
 - Demande de naturalisation de commerçants étrangers,
 - Dérogation au repos dominical,
 - Liquidation des stocks,
 - Ventes au déballage
- Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 600 000€ HT et tout avenant s'y rapportant dans le strict respect du budget primitif, des règles de la commande publique et des procédures internes,
- Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 25 000€HT dans



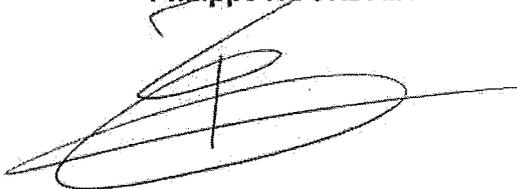
le strict respect du budget primitif, des règles de la commande publique et des procédures internes,

- Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
- Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale qu'il préside,

La présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,

Philippe HOURDAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Décret n°2018-523 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale de l'AISNE,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Madame Sylvie HENRION, Directeur Exécutif de la CCI Locale de l'AISNE, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI de l'AISNE dont elle a la charge :

- **En cas d'empêchement du Président de la CCI Locale de l'Aisne**
 - Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale de l'Aisne dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
 - Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 600 000€HT et tout avenant s'y rapportant dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et les bons de commande attachés à un marché régional d'un montant inférieur à 25 000€HT dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
 - Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale dont il a la charge,
- **En matière de ressources humaines :**
 - Les contrats de vacataires pour les services de formation,
 - Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires après consultation et accord de la DRH, dans le strict respect du statut et des procédures internes,

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018

Philippe HOURDAIN



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Arnaud CARABOEUF, Directeur Exécutif de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI d'AMIENS-PICARDIE dont elle a la charge :

- **En cas d'empêchement de la Présidente de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE**
 - Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
 - Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 600 000€HT et tout avenant s'y rapportant dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et les bons de commande attachés à un marché régional d'un montant inférieur à 25 000€HT dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
 - Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale dont il a la charge,
- **En matière de ressources humaines :**
 - Les contrats de vacataires pour les services de formation,
 - Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires après consultation et accord de la DRH, dans le strict respect du statut et des procédures internes,

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018

Philippe HOURDAIN



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Madame Fanny RUIN, Présidente de la CCI Locale d'Amiens-Picardie, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI d'Amiens-Picardie qu'il préside.

- Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale d'Amiens-Picardie dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
- **Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique**
 - Les actes ci-après énoncés concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
 - Cartes de commerçants étrangers ;
 - Cartes de commerçants non sédentaires,
 - Cartes d'agents immobiliers,
 - Tous actes établis à la requête des autorités administratives compétentes et notamment dans le cadre de :
 - Transferts de licence de débits de boisson,
 - Demande de naturalisation de commerçants étrangers,
 - Dérogation au repos dominical,
 - Liquidation des stocks,
 - Ventes au déballage .
- Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 600 000€ HT et tout avenant s'y rapportant dans le strict respect du budget primitif, des règles de la commande publique et des procédures internes,
- Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 25 000€HT dans

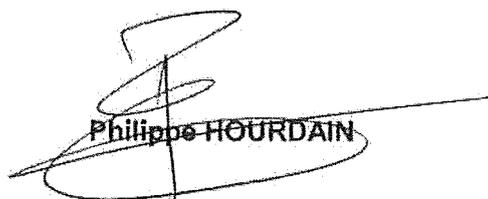


le strict respect du budget primitif, des règles de la commande publique et des procédures internes,

- Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
- Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale qu'il préside,

La présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,


Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Arnaud CARABOEUF, Directeur Exécutif de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI d'AMIENS-PICARDIE dont elle a la charge :

- **En cas d'empêchement de la Présidente de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE**
 - Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale d'AMIENS-PICARDIE dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
 - Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 600 000€HT et tout avenant s'y rapportant dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et les bons de commande attachés à un marché régional d'un montant inférieur à 25 000€HT dans le strict respect du budget primitif et des règles de la commande publique et des procédures internes,
 - Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
 - Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale dont il a la charge,
- **En matière de ressources humaines :**
 - Les contrats de vacataires pour les services de formation,
 - Les actes relatifs à la mise en œuvre des sanctions disciplinaires après consultation et accord de la DRH, dans le strict respect du statut et des procédures internes,

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018

Philippe HOURDAIN



DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-525 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale de l'Oise,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Philippe ENJOLRAS, Président de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions ci-après énoncés relatifs à l'activité de la CCI de l'Oise qu'il préside.

- Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes locaux de la circonscription de la CCI Locale de l'Oise dans le respect des procédures institutionnelles et internes,
- **Dans le cadre des activités du Centre de Formalités des Entreprises et plus généralement du Guichet Unique**
 - Les actes ci-après énoncés concourant à l'établissement des autorisations d'exercice d'activités réglementées, et notamment :
 - Cartes de commerçants étrangers ;
 - Cartes de commerçants non sédentaires,
 - Cartes d'agents immobiliers,
 - Tous actes établis à la requête des autorités administratives compétentes et notamment dans le cadre de :
 - Transferts de licence de débits de boisson,
 - Demande de naturalisation de commerçants étrangers,
 - Dérogation au repos dominical,
 - Liquidation des stocks,
 - Ventes au déballage
- Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 600 000€ HT et tout avenant s'y rapportant dans le strict respect du budget primitif, des règles de la commande publique et des procédures internes,
- Les marchés de fournitures et de service et tout avenant s'y rapportant et bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 25 000€HT dans



le strict respect du budget primitif, des règles de la commande publique et des procédures internes,

- Les avant-contrats de cession et d'acquisition immobilière
- Les baux et conventions d'occupation du domaine public, non assortis de droits réels, pour les immeubles sis dans la circonscription de la CCI locale qu'il préside,

La présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,

Philippe HOURDAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection des présidents des CCI locales Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

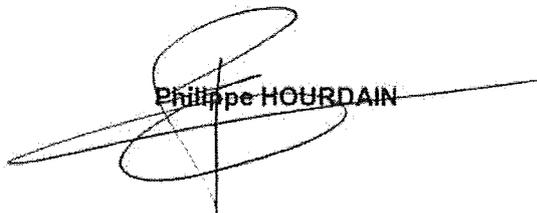
Désigne :

En qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilités ChamberSign, et d'effectuer les demandes de Révocation des Certificats, au sein de la CCI locale ci-après désignée :

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
ARTOIS	Jean-Marc DEVISE	Président
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND HAINAUT	Bruno FONTAINE	Président
	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE	Yann ORPIN	Président
	DE COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	François LAVALLEE	Président
	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AISNE	Olivier JACOB	Président
	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE	Fanny RUIN	Président
	Arnaud CARABOEUF	Directeur Exécutif
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,



Philippe HOURDAIN

DECISION

Je soussigné, Etienne MOURMANT, Trésorier de la CCI de région Hauts de France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu le décret n°2018-525 du 26 juin 2018 portant création de la CCI locale de l'Oise
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du trésorier de la CCI de région Hauts de France lors de l'assemblée générale d'installation du 13 décembre 2016

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Marc SALINGUE, trésorier de la CCI locale de l'Oise, et à Monsieur Philippe VANDENBERGHE, trésorier adjoint, à effet de signer, dans le respect des textes et des procédures internes à la CCI de région Hauts de France, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale de l'Oise

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion immobilière
- Service formation
- Ports de Nogent et de St Leu d'Esserent
- Mise à disposition de personnel à la SAGEB

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 20 décembre 2018,

Etienne MOURMANT



DECISION

Je soussigné, Etienne MOURMANT, Trésorier de la CCI de région Hauts de France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu le décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI locale Amiens- Picardie
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du trésorier de la CCI de région Hauts de France lors de l'assemblée générale d'installation du 13 décembre 2016

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Monsieur Thierry LACOUT, trésorier de la CCI locale Amiens-Picardie, et à Monsieur Antoine BENOIT, trésorier adjoint, à effet de signer, dans le respect des textes et des procédures internes à la CCI de région Hauts de France, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale Amiens-Picardie,

Dans le périmètre suivant :

- Service d'aménagement des parcs d'activités
- Service eau et assainissement
- Camping du port de plaisance de Péronne
- Service de gestion immobilière

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 20 décembre 2018,

Etienne MOURMANT



DECISION

Je soussigné, Etienne MOURMANT, Trésorier de la CCI de région Hauts de France,

- Vu les articles R.711-68 et A 712-36 du Code du Commerce
- Vu le décret n°2018-523 du 26 juin 2018 portant création de la CCI locale de l'Aisne
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables aux CCI
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 58 et 123,
- Vu l'élection du trésorier de la CCI de région Hauts de France lors de l'assemblée générale d'installation du 13 décembre 2016

Décide :

De donner délégation permanente de signature à Madame Nathalie TAINÉ- LESCOT, trésorière de la CCI locale de l'Aisne, et à Monsieur Thierry HENNEQUART, trésorier adjoint, à effet de signer, dans le respect des textes et des procédures internes à la CCI de région Hauts de France, dans le périmètre ci-après défini, les actes ci-après énoncés relatif à la CCI locale de l'Aisne,

Dans le périmètre suivant :

- Service de gestion immobilière
- Service formation

Actes concernés :

- Tout ordre de paiement de dépenses ;
- Tout acte de recouvrement et d'encaissement de recettes ;
- Tout acte de gestion de trésorerie, étant précisé que les avances en compte-courant consenties aux sociétés filiales de la CCI de région ne constituent pas un acte de gestion de trésorerie au sens de la présente délégation et en sont donc exclues.

La présente délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 20 décembre 2018,

Etienne MOURMANT



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plateforme Régionale
d'Appui Juridique

Arrêté portant nomination d'un agent comptable pour l'établissement public de coopération culturelle «Écomusée de l'Avesnois»

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants et R.1431-17 ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L. 441-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité et préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 juillet 2018 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle «Écomusée de l'Avesnois» ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 6 novembre 2018 de l'établissement public de coopération culturelle «Écomusée de l'Avesnois» proposant la candidature de M. Dominique Meresse, comptable public - Trésorerie de Fournies comme agent comptable ;

Vu l'avis de la direction régionale des finances publiques de la région Hauts de France en date du 20 décembre 2018 favorable à cette proposition ;

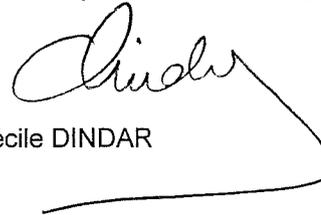
ARRÊTE

Article 1 : M. Dominique MERESSE, comptable public de la trésorerie de Fourmies est nommé agent comptable de l'établissement public de coopération culturelle «Écomusée de l'Avesnois».

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des finances publiques des hauts de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques Hauts-de-France, au président de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France et à l'établissement public de coopération culturelle «Écomusée de l'Avesnois».

Fait à Lille, le 27 décembre 2018

Pour le préfet et par délégation, la secrétaire générale pour les affaires régionales,



Cécile DINDAR

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt

Arrêté portant modification de la structuration juridique de l'établissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles de l'Oise à Airion (60600)

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 811-8, R. 811-23-4° et R. 811-25,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu le décret n°2001-47 du 16 janvier 2001 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et modifiant le livre VIII du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LALANDE (Michel)

Vu l'arrêté préfectoral de Picardie du 24 décembre 2001 portant modification de l'établissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2018 – 06 – 28 de l'EPLEFPA de l'Oise en date du 29 juin 2018 autorisant le directeur de l'EPLEFPA à passer convention en vue de la création d'un centre de formation d'apprentis (CFA) agricole public des Hauts-de-France,

Vu la décision de l'assemblée délibérante du Conseil régional réunie en séance plénière du 22 novembre 2018,

Vu l'avis favorable du 6 décembre 2018 du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Sur proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France,

Arrête

Article 1^{er} :

Le centre de formation d'apprentis de l'Oise au sein de l'EPLEFPA de l'Oise est fermé au 31 décembre 2018.

Article 2 :

L'EPLEFPA de l'Oise, situé à Airion et Beauvais, est composé, à compter du 1^{er} janvier 2019, des centres constitutifs suivants :

- le Lycée d'enseignement général et technologique agricole de l'Oise (LEGTA) ;
- l'exploitation agricole d'Airion ;
- le centre de formation professionnelle et de promotion agricole d'Airion (CFPPA) ;
- le centre de formation d'apprentis (CFA) agricole public des Hauts-de-France.

Article 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille le 21 DEC. 2018

Michel LALANDE

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.